

Sans m'étendre sur les raisons multiples et diverses qui ont conduit la Société des Nations à l'échec ni sur les désillusions et les déceptions des deux décennies que nous surnomons aujourd'hui, justement mais tristement, l'entre-deux-guerres, je voudrais faire quelques brèves observations sur les rapports entre cette expérience et la création de l'ONU.

À mon avis, la leçon la plus vitale à en tirer est que la Société des Nations a sombré parce que les membres et les non-membres, donc la communauté internationale dans son ensemble, l'ont laissé sombrer. Sans conteste, le Pacte de la Société des Nations comportait des lacunes, mais à elles seules, elles ne peuvent expliquer la disparition de l'institution. Dès sa naissance, la Société était compromise par un dangereux mélange d'attentes irréalistes et d'engagements insuffisants. Ces difficultés se sont aggravées par la perception que la rhétorique moralisatrice du Pacte ne correspondait pas suffisamment aux valeurs, aux intérêts et à l'expérience actuels des membres et non-membres dont dépendait le succès de l'institution.

Certaines grandes puissances, dont les États-Unis qui s'étaient employés activement à promouvoir la création de la Société, ont choisi de se détacher, en partie ou complètement, de son histoire. Ces sièges vides ont certainement érodé la crédibilité de l'institution. Mais, même les États qui ont pris part aux débats n'échappent pas au blâme.

Si, depuis 1945, les Canadiens peuvent s'enorgueillir, avec raison, du rôle positif de leur pays sur la scène internationale, un regard rapide sur notre participation aux activités des conseils de la Société des Nations démontre que nous n'avons pas toujours été des internationalistes aussi constructifs. Dès les premières heures de la Société, la mission de nos délégués consistait à demander l'abrogation ou l'infirmité de l'article X du Pacte, qui était unanimement reconnu comme la clé de la sécurité collective du monde. Les représentants du Canada ont poursuivi ces efforts négatifs, avec parfois un succès déplorable, tout au long des années 1920. Puis, avec le reste de la communauté internationale, nous nous sommes tous soustraits à nos responsabilités et obligations durant la décennie critique qui a suivi.

Bon nombre de ceux qui ont été témoins en première loge, à Genève, de l'implosion de l'institution et des conséquences tragiques et tellement sanglantes de l'échec de cette tentative de diplomatie mondiale — tels les diplomates canadiens Lester Pearson et Hume Wrong — ont contribué à la création du successeur de la Société. Il n'est donc nullement surprenant que leur expérience à Genève ait, à tort ou à raison, infléchi leur démarche lors de la nouvelle tentative des nations pour créer une organisation mondiale qui préserverait les générations futures du fléau de la guerre. L'encadrement par une charte de la paix et de la sécurité internationales était une formule qui permettait, rétrospectivement, d'éviter les désastres des années 1920 et 1930 et les dictatures agressives qui ont plongé le monde dans la Seconde Guerre mondiale.